

SURFACE MARKER

11294-0013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SURFACE MARKER

Référence article :

SURFACE MARKER / SET 319-0005 / 319-0000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Pigment métallique pour le marquage de la surface

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestrasse 3

Lieu: D-78234 Engen

Téléphone: +49 7733-9410-0

Téléfax: +49 7733-9410-22

Service responsable: sdb@yeti-dental.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 4

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

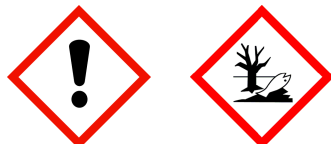
Poudre de laiton en cuivre/alliage de zinc

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver mains et visage soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

SURFACE MARKER

11294-0013

P330	Rincer la bouche.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

Conseils supplémentaires

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

L'inhalation de quantités de poussière plus importantes peut conduire à des symptômes semblables à ceux de la grippe (fièvre de zinc).

En cas de contact avec de l'acide nitrique, des oxydes d'azote nocifs se forment.

Réagit lentement au contact de l'eau et violemment au contact d'acides, de bases, d'agents oxydants et d'hydrocarbure chloré pour former de l'hydrogène hautement inflammable – risque d'explosion.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Poudre de laiton en forme de petites feuilles

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7440-50-8	Cuivre			70 - 90 %
	231-159-6		01-2119480154-42	
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H400 H411			
7440-66-6	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)			10 - 30 %
	231-175-3	030-001-01-9	01-2119467174-37	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Tenir la victime au chaud et au calme. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme. Dégager la victime de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité). Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire boire de neutralisant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

SURFACE MARKER

11294-0013

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Sable sec, Poudre spéciale contre les feux métalliques. Ne pas utiliser d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

NE PAS utiliser d'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche, de CO₂ ou de halon.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réagit lentement au contact de l'eau et violemment au contact d'acides, de bases, d'agents oxydants et d'hydrocarbure chloré pour former de l'hydrogène hautement inflammable – risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre à l'abri les personnes non protégées. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la vapeur/aérosol.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Risque d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas utiliser d'aspirateur. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas utiliser d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients. Bien refermer le récipient après utilisation. Observer les règles générales de l'hygiène. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Lors de l'usinage, formation possible de poussières susceptibles de former des mélanges poussières/air explosifs. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Pas de précautions spéciales.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Ne pas entreposer ensemble avec les substances suivantes : matières comburantes oxydantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pigment métallique pour le marquage de la surface

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SURFACE MARKER

11294-0013

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7440-50-8	Cuivre (fumées)	-	0,2		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 240 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368). Porter des vêtements de protection ignifugés.

Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs / de brouillard, utiliser un appareil respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type P1/A) (EN 14387).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Matière solide, Poudre

Couleur: Or

Odeur: Caractéristique

pH-Valeur: n.a.

Modification d'état

Point de fusion: > 900 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 907 °C

Point de ramollissement: n.d.

Point d'éclair: n.a.

Inflammabilité > 10 Min.

Dangers d'explosion Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs poussière/air soient formés.

Température d'auto-inflammabilité Le produit n'est pas auto-inflammable.

solide: n.a.

Propriétés comburantes Le produit n'est pas auto-inflammable.

Pression de vapeur: (à 20 °C) n.a.

SURFACE MARKER

11294-0013

Densité (à 20 °C):	8,96 g/cm ³	ISO 2811-1
Hydrosolubilité:	Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	n.d.	
Teneur en solvant:	0%	

9.2. Autres informations

Autres informations

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit lentement au contact de l'eau et violemment au contact d'acides, de bases, d'agents oxydants et d'hydrocarbure chloré pour former de l'hydrogène hautement inflammable – risque d'explosion.

En cas de contact avec de l'acide nitrique, des oxydes d'azote nocifs se forment.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable (pas de décomposition).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Eau, Acides, , Oxydants., Chlorocarbures, Acétylène, dérivés bromés, Composés de chlore., Composés d'iode., Dioxyde de potassium, Acide nitrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 625,0 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7440-50-8	Cuivre				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SURFACE MARKER

11294-0013

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Éliminer ce produit et son récipient comme déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Contacter le fabricant ou l'entreprise de traitement des déchets en ce qui concerne le numéro de code de déchet.

Code d'élimination des déchets-Produit

120104 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; fines et poussières de métaux non ferreux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.


Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé: eau avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3077
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Poudre de laiton en cuivre/alliage de zinc)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3077
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Poudre de laiton en cuivre/alliage de zinc)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9

SURFACE MARKER

11294-0013

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Brass powder of copper/zinc alloy)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 966, 967, 969

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Brass powder of copper/zinc alloy)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A179 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y956

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

956

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

400 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

956

IATA-Quantité maximale (cargo):

400 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SURFACE MARKER

11294-0013

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV):

0 %

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires:

Information supplémentaire

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)